# **EMMERIN**

Canton d'Haubourdin

AMELIORATION DU CADRE DE VIE PROGAMME D'ETUDE

**DECEMBRE 1989** 

#### **PRESENTATION**

La commune d'Emmerin fait partie de la première ceinture végétale qui entoure l'agglomération lilloise.

Le contraste est saisissant lorsque l'on quitte la conurbation et que l'on découvre la petite commune rurale entourée de champs, de marais et de bois.

Afin de mettre en valeur ces atouts paysagers la Municipalité a décidé d'entreprendre une politique d'amélioration du cadre de vie dont l'axe prioritaire est l'aménagement des marais mais qui ne peut se concevoir qu'à travers plusieurs actions portant sur l'ensemble des espaces publics et dont l'objectif est de rendre plus perceptible la qualité de l'environnement rural d'Emmerin.

Six secteurs d'intervention ont été retenus.

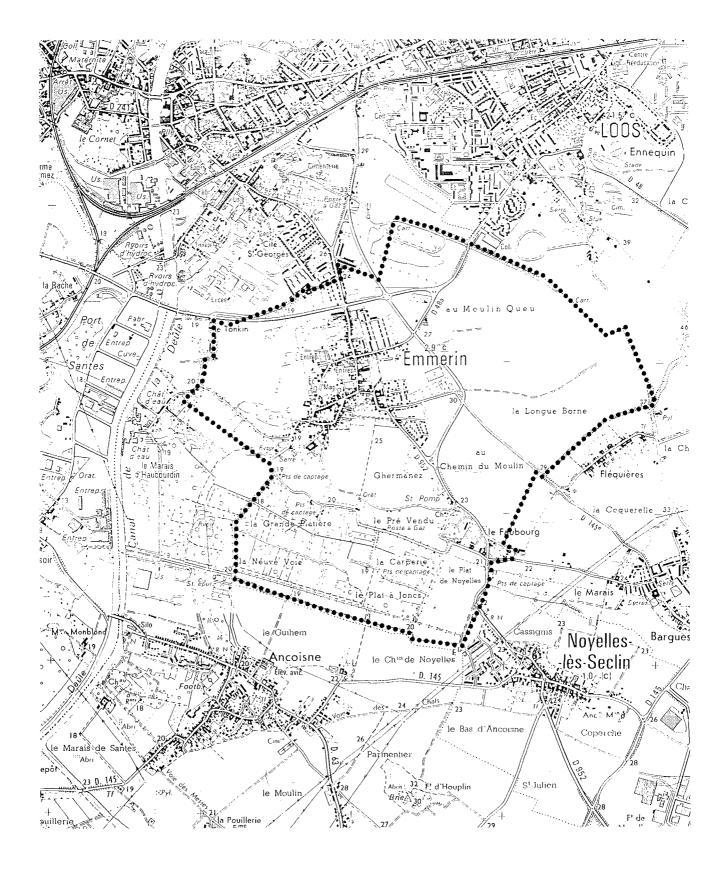
- Le centre communal
- Les petites places
- Le complexe scolaire, sportif et culturel
- La zone d'extension
- Les voies de contournement
- Les bois et marais.

L'étude s'attachera à dégager les priorités d'action à entreprendre en fonction des possibilités financières de la commune.

Par ailleurs, afin de sensibiliser la population à son cadre de vie deux opérations peuvent être envisagées :

- l'exposition et la présentation publiques des projets municipaux.
- l'animation d'ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage dans les écoles. Ces ateliers sont fait par "l'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E. à la demande des enseignants.

## TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

## LE CENTRE COMMUNAL

L'extrémité sud de la rue Auguste Potié, les rues Victor Hugo et Léon Gambetta ainsi que la place du Général de Gaulle constituent le centre de la commune : elles rassemblent la mairie, la poste, l'église et plusieurs services et commerces.



L'espace public non bâti est essentiellement aménagé en fonction de la circulation automobile, les trottoirs, souvent larges, permettent eux aussi aux véhicules de se garer.



Place du Général de Gaulle



Rue Léon Gambetta

Le parking longeant le bas-côté ouest de l'église est particulièrement triste. Il jouxte une zone réservée au P.O.S. en vue de la création d'une voie d'accès à une zone d'extension future de la commune.



La mairie, aujourd'hui trop exiguë, va faire l'objet d'une extension à l'angle des rues A. Potié et V. Hugo.

Une aire de stationnement appartenant à une petite entreprise privée qui lui fait face lui est bien utile mais nuit à la qualité de son environnement. L'entreprise envisage le réaménagement de l'espace et elle a pris un accord avec la Municipalité en vue de lui concéder quelques places de stationnement.



Tous ces éléments justifient qu'une esquisse soit réalisée sur l'ensemble du centre afin de mettre en valeur les potentialités paysagères du site, de dégager des priorités d'intervention en fonction d'opportunités de travaux et de permettre la valorisation progressive d'un site qui représente l'une des "vitrines" de la politique communale en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Des Avant-Projets-Sommaires chiffrés sur le parking de l'église et sur le futur parking de la mairie permettront d'entreprendre des travaux qui s'avèrent urgents sur ces secteurs.

#### LES PETITES PLACES

Le carrefour de la rue des Fusillés et de la rue Jules Guesde constitue l'entrée sud-est du secteur anciennement urbanisé de la commune. Son aménagement routier contredit cette fonction d'accueil.

L'étendue de l'espace libre. l'existence d'une aire stationnement contiguë, la présence d'un arrêt d'autobus ,le débouché voyette (chemin d'une Ghermanez) et la présence d'un calvaire justifient la réalisation d'un aménagement de qualité qui marque symboliquement l'entrée dans le centre d'Emmerin et accompagne les efforts qui seront faits au coeur de la commune.

La place Castel a perdu tout caractère de place pour devenir elle aussi un carrefour routier occupé en son centre par des automobiles en stationnement. Une enquête récente auprès de la population a soulevé les problèmes de sécurité posés par cette place.

Le paysagement de l'espace permettra d'établir une transition agréable entre le centre et le complexe scolaire, culturel et sportif et de résoudre les problèmes fonctionnels de la place.







Une esquisse sur chacune des places permettra à la Municipalité d'avoir une vue d'ensemble sur l'aménagement futur de ces espaces.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur le "parking du calvaire" à créer au carrefour de la rue des Fusillés et de la rue Jules Guesde et sur le chemin de Ghermanez à aménager permettra d'entreprendre rapidement une première phase de travaux sur une place dont le nom reste à imaginer.

### LE COMPLEXE SCOLAIRE, SPORTIF ET CULTUREL

Situé à l'ouest de la zone urbanisée et ouvrant sur la rue du Maire Castel, le complexe scolaire, sportif et culturel bénéficie d'un environnement naturel vaste et vallonné constitué en partie par d'anciens bassins de décantation appartenant aux Voies Navigables.



L'implantation d'un terrain de tennis est aujourd'hui en cours d'étude.

L'étendue des espaces qui environnent les équipements sportifs permet la réalisation de plantations qui intégrent les terrains de sports dans un véritable jardin attirant les promeneurs et les amateurs de footing.

Le regroupement de bon nombre d'activités en un même lieu favorise une dynamique qu'il faut préserver, mais il suscite des problèmes d'accès et de stationnement qui n'ont pas été complètement résolus.

La rue du Maire Castel, aujourd'hui en sens unique, développe un linéaire de macadam uniquement rompu par le rythme des poteaux électriques en béton.

L'accès au complexe sportif se fait par une vaste zone dénudée, apparemment réservée au stationnement automobile.

Des aménagements plus paysagers et plus accueillants pour les piétons permettraient de valoriser les accès à des équipements essentiels de la vie locale.

L'entrée de l'école pose des problèmes : les parents s'agglutinent devant la porte dans l'attente de leur enfant, ils obstruent le passage, ils ne sont pas à l'abri des intempéries. Il serait souhaitable de leur offrir un lieu d'accueil plus confortable et plus convivial.







La rue du maire Castel

L'aire d'accès au complexe sportif

Une esquisse sur l'ensemble du site permettra à la Municipalité de dégager certaines priorités d'intervention.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur l'entrée de l'école permettra de réaliser rapidement des travaux sur un secteur qui apparaît d'ores et déjà prioritaire.

#### ZONE D'EXTENSION

La rue Paul Lafargue dessert plusieurs lotissements, un ensemble de jardins ouvriers, un terrain d'entrainement de voitures radio-commandées et le cimetière.

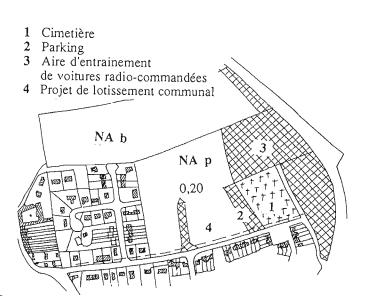
La réalisation d'un lotissement communal sur le terrain des jardins ouvriers appartenant au C.C.A.S. est actuellement envisagée. Les jardins seraient transférés sur l'aire d'entrainement des voitures radiocommandées.

Un schéma de restructuration générale devra être élaboré, permettant de gérer l'espace à long terme. Mais, d'ores et déjà la voie gagnerait à être bordée d'arbres, elle constituerait une allée plus majestueuse menant au cimetière. Le vaste parking et la clôture du cimetière ainsi que le terrain de loisirs pourraient eux aussi être plantés de façon à noyer l'ensemble des équipements dans une aire végétale.

Des écrans de verdure dans le terrain aujourd'hui occupé par les voitures radio-commandées permettraient de créer une transition entre Emmerin et les communes voisines et de masquer les tours visibles au loin.







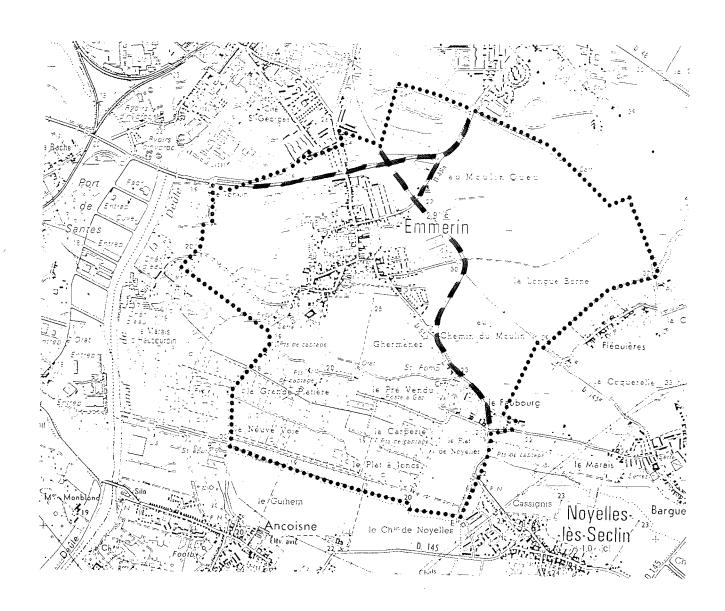
Une esquisse d'ensemble permettra à la Municipalité d'apprécier les potentialités du site, de juger de l'opportunité de réaliser des travaux à plus ou moins longue échéance et d'entreprendre, si nécessaire, une opération de préverdissement dans le futur lotissement communal.

## LES VOIES DE CONTOURNEMENT

Plusieurs rocades intercommunales contournent le centre d'Emmerin. Ces voies offrent une bonne distribution automobile de la commune sans lui occasionner de nuisances internes.

Elles sont pour beaucoup d'automobilistes qui traversent Emmerin sans s'y arrêter la seule image qu'ils gardent de la commune. Pour les automobilistes qui pénètrent dans le centre, ces voies sont la première image qu'ils ont de la commune. Aussi de la qualité de leur aménagement dépend beaucoup l'idée que l'on se fait de la commune.

Le paysagement des carrefours qui avait été entrepris sur la rocade nord a été remis en cause car il perturbait la visibilité. Une étude plus fine permettrait de proposer des plantations mieux adaptées à chaque situation.



En outre, certains sites ne présentant aucun problème de visibilité mériteraient d'être abondamment plantés :

- les bas-côtés de la D 952 vers Noyelles-lès-Seclin (transformateur E.D.F. et points de captage à masquer, arrêt d'autobus à modifier).





- les bas-côtés de la voie de contournement de la D 952 aux abords du lotissement, du cimetière et du club de voitures radio-commandées.





Les plantations affirmeront pleinement le caractère rural de la commune et ses atouts sur le plan paysager.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement des plantations et de valoriser largement l'image de la commue auprès des habitants comme auprès des automobilistes de passage.

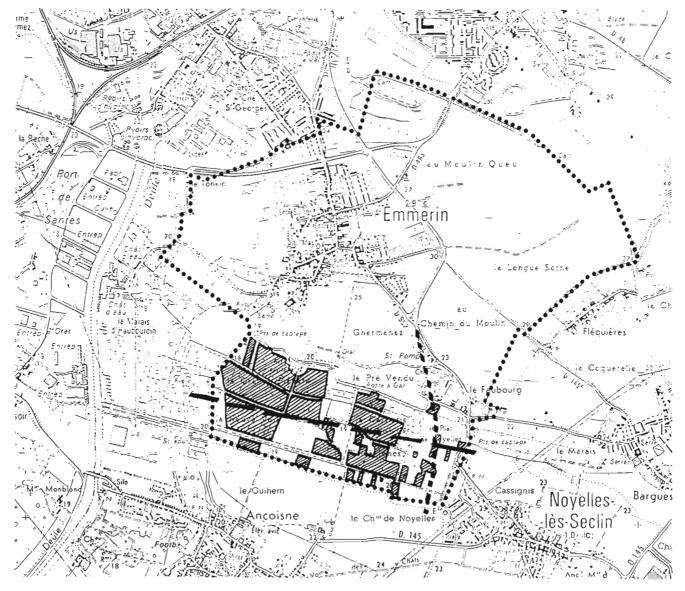
## LES BOIS ET MARAIS

Les bois et marais d'Emmerin, situés en limite sud de la commune, comptent 60 ha

dont beaucoup sont propriété communale.

Ils se prolongent sur la commune d'Haubourdin où, un étang de pêche et un parcours de santé ont été aménagés. Le canal de la Deûle et un club hippique renforcent l'animation du site.





Réserve au P.O.S. pour la réalisation de la rocade sud de Lille

Propriétés communales en bois, taillis ou cultures

Ce vaste ensemble paysager peut constituer pour les communes du sud de Lille un extraordinaire atout s'il fait l'objet d'un programme d'aménagement cohérent et complémentaire.



Aujourd'hui, bien que peu valorisés (taillis et peupliers dominent), les bois et marais d'Emmerin attirent déjà de nombreux promeneurs et, en certains points particuliers (le chemin des Longs Tours), des entraîneurs de chiens de traîneaux. Par ailleurs, les parties boisées sont louées aux chasseurs.

La Direction Départementale d'Agriculture a réalisé un inventaire des arbres et proposé un planning d'abattage de peupliers afin de les remplacer par des essences plus variées (aulnes, frênes...)

Les marais et bois d'Emmerin représentent un atout essentiel de la mise en valeur de la commune à condition d'être intégrés à un projet intercommunal plus large qui rende le site attractif à l'échelle de l'agglomération lilloise,

Un programme d'aménagement tenant compte des potentialités de l'ensemble des communes rurales du sud de Lille permettra de proposer un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur l'aménagement propre des bois et marais d'Emmerin et de réaliser rapidement des tavaux dans un secteur jugé prioritaire par la Municipalité.